

Formalités nécessaires pour un séjour en Algérie (pour les ressortissants français):

- Passeport en cours de validité (plus de six mois).
- Visa d'entrée de 1 à 6 mois avec plusieurs entrées (à obtenir auprès du Consulat algérien le plus proche).
- Aucune obligation de vaccin.
- **A l'entrée sur le territoire national, les voyageurs doivent déclarer les devises en leur possession.**

Réglementation :

Tous les produits sont libres à l'exportation en Algérie à l'exception de certains produits dont le commerce est prohibé (stupéfiants, armement...) ou dont l'exportation est suspendue (corail brut, plants de palmier, liège brut, ovins et bovins reproducteurs) ou soumises à autorisation (œuvres d'art...).

INFORMATIONS UTILES :

Heure locale : GMT + 1 heure (invariante toute l'année).

Jours ouvrables : du Samedi au Mercredi sauf pour les banques et les assurances (du Dimanche au Jeudi).

Jours fériés :

Fêtes légales :

1^{er} Janvier : Nouvel an.

1^{er} Mai : Fête du Travail.

19 Juin : Redressement Révolutionnaire.

05 Juillet : Fête de l'indépendance.

1^{er} Novembre : Déclenchement de la Guerre de Libération.

Fêtes religieuses (à dates mobiles et suivant le calendrier lunaire) :

Aïd El Fitr : (2 journées).

Aïd El Adha : (2 journées).

Awel Moharrem : (1 journée).

Achoura : (1 journée).

El-Mawlid Ennabaoui : (1 journée).